



DÉI GRÉNG

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

30 MARS 2006

Q1003

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 30 mars 2006

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 75 du Règlement de la Chambre des Député-e-s, je souhaiterais poser une question à Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre.

En date du 21 mars 2005, le « Wort » publie une interview avec l'ancien administrateur général du Ministère des Travaux publics. A la question du journaliste si sa longue et intensive collaboration avec une grande compagnie de construction durant sa carrière active représente un conflit d'intérêts avec sa participation actuelle au conseil d'administration de cette même société, il affirme qu'il n'existe aucune incompatibilité entre sa carrière auprès de l'état et ses activités actuelles.

Après son retrait de la vie politique active, Gerhard Schröder a été nommé à un poste du conseil d'administration de la *North European Gas Pipeline Company*, ce qui a suscité en Allemagne de vives discussions. La nouvelle chancelière Merkel a annoncé l'élaboration d'un code de conduite relatif aux activités des anciens membres de gouvernement et anciens haut fonctionnaires.

Des initiatives semblables sont discutées à l'heure actuelle dans d'autres états membres de l'Union européenne.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Premier ministre :

- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que la mise en place d'un code de conduite relatif aux activités des anciens membres de gouvernement et anciens haut fonctionnaires s'impose également au Luxembourg?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

François Bausch,
député